

## **Procès verbal**

Le lundi 07 juillet 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de MAXIME KELLER.

Secrétaire de la séance : MARIE-CHRISTINE SZEWCZYK

**Présents** : MAXIME KELLER, XAVIER GRIMAUD, ESTELLE GRANDPIERRE, AUDE CHARLIER, BASTIEN DEJOIE, FABRICE JACQUEMINET, MARIE-CHRISTINE SZEWCZYK

**Représentés** : PASCAL BACHELLEZ représenté par MAXIME KELLER

**Absents et excusés** : ANNE CAFFIN, ELODIE PETIT

### **Ordre du jour** :

- Approbation du PV du 16 juin 2025
- Désignation d'un secrétaire
- Choix de l'entreprise attributaire des travaux rue de l'église
- Informations diverses

### **Délibérations du conseil** :

#### **Choix de l'entreprise attributaire des travaux rue de l'église (N° DE\_008\_2025)**

La commune de Presles et Thierny a décidé le réaménagement d'une partie de la rue de l'église.

Le projet a été validé en conseil municipal le 19 décembre 2024.

Le marché a été lancé en MAPA le 30 mai 2025 avec réponses des offres le 30 juin 2025 à 12h. Les variantes n'étaient pas autorisées.

La valeur technique de l'offre compte pour 60 % et le prix de la prestation proposée pour 40 %

Après analyse des 5 offres reçues :

ATP Services, COLAS, EIFFAGE, EUROVIA, GOREZ,

et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide de retenir l'entreprise EUROVIA, basée à Laon pour l'exécution des travaux de la rue de l'église, pour un montant de 236 899.90 € HT soit 284 279,88 TTC.

- De déléguer à Monsieur le Maire le soin de signer tous les actes et documents engageant la commune pour la réalisation de ce projet.

### **Informations diverses** :

Dans le cadre de la fongibilité des crédits au budget principal, Monsieur le maire informe que des mouvements de crédits ont été fait entre :

l'article 2135 opération114 et l'article 2158 opération 110 d'un montant de 1000 € ( chaudière)

l'article 2135 opération114 et de l'article 2020 pour 2 500 € (logiciel AGEDI)

l'article 2158 et l'article 204182 pour 600,20 € (USEDA)

l'article 2135 et l'article 204182 pour 680,59 € (USEDA)  
l'article 2135 et l'article 203 pour 409,93 € (publicité de marche)

Monsieur le maire donne lecture des remerciements reçus pour l'organisation du feu de la St Jean et transmet aux conseillers municipaux les félicitations reçues lors de ses différents contacts avec les habitants.

La séance s'est levée à 18h50.

MAXIME KELLER  
Président de séance

MARIE-CHRISTINE SZEWCZYK  
Secrétaire de séance